



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°06-24

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la construction d'un dojo / salles de danse

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La Commune souhaite construire un nouvel équipement sportif dojo et salles de danse afin de proposer aux scolaires et associations un lieu adapté à la pratique de ces disciplines sportives.

Après une étude des besoins auprès des futurs utilisateurs, le maitre d'œuvre Escale Architecture a été retenu.

Il convient, dès à présent, de solliciter les partenaires financiers dont la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son soutien à l'aménagement des territoires de la Région.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du contrat Région, pour une subvention à hauteur de 1 000 000 €.

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE SOLLICITER** la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention de 1 000 000€ pour la construction d'un équipement sportif dojo et salles de danse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.